

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTRE DES DOMAINES, DU CADASTRE
ET DES AFFAIRES FONCIERES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF STATE PROPERTY,
SURVEYS AND LAND TENURE

**EVENEMENT PARALLELE ORGANISE PAR NELGA AFRIQUE CENTRALE DANS
LE CADRE DEUXIEME CONFERENCE INTERNATIONALE DES MINISTRES SUR
LA TRANSHUMANCE TRANSFRONTALIERE**
Yaoundé, le 10 au 12 juillet 2023

**« GOUVERNANCE FONCIERE ET POLITIQUES DURABLES DE MAITRISE
DE LA TRANSHUMANCE »**

**Intervention du Ministère des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières
(MINDCAF) sous le thème :**

**« Dispositions réglementaires et légales existantes sur la question, les innovations
présentes et à venir, en vue de l'élaboration des politiques durables de maitrise de la
transhumance »**

Présentée par Madame KAMGANG Constante Clarisse

Chef de la Division des Etudes de la Planification et de la Coopération
au Ministère des Domaines du Cadastre et des Affaires Foncières
Email: cckamgang@yahoo.fr

Yaoundé, le 10 juillet 2023

PLAN



INTRODUCTION



CADRE JURIDIQUE ENCADRANT LE SECTEUR FONCIER



MODALITES D'ACCES A LA TERRE PAR LES ELEVEURS



INNOVATIONS PRESENTES ET AVENIR POUR UNE GOUVERNANCE FONCIERE DURABLE EN LIEN AVEC LA TRANSHUMANCE

CONCLUSION

La terre, mamelle nourricière, objet des enjeux multiformes et complexes, elle est la principale ressource naturelle et se situe au centre des préoccupations tant des pouvoirs publics, des partenaires au développement, des organisations de la société civile, que des membres du corps social dans toutes ses composantes, avec les organisations professionnelles des producteurs, dont l'activité tient de manière primordiale sur la terre


Celle-ci en lien avec la transhumance est malheureusement le théâtre de conflits dus aux facteurs liés à la mobilité humaine (l'élevage transhumant, la présence des réfugiés centrafricains, nigériens et des déplacés internes), au partage des ressources naturelles (pâturages, terres agricoles, réserves forestières classées ou traditionnelles, zones de chasse traditionnelle, concessions minières et ressources hydriques) et aux modes d'exploitation des ressources pour la production. A ces facteurs primaires, s'ajoutent des faiblesses constatées dans la gestion foncière dont les textes fondamentaux (ordonnances 74) existent mais sont obsolètes par rapport au contexte.

D'une manière générale, les défis à relever sont nombreux parmi lesquels, la dualité entre le droit coutumier et le droit moderne ; la rareté de la ressource foncière sécurisée et accessible ; les conflits liés aux ressources naturelles et les difficultés liées à la sécurisation de l'espace pastoral entravent le bon déroulement de la transhumance notamment dans les trois Régions septentrionales du Cameroun

Ces difficultés sont intensifiées du fait de l'inadaptation et ou la non-harmonisation des politiques publiques de développement rural ou agropastoral au niveau national, régionale et sous régional.

La transhumance est définie comme un ensemble de mouvements saisonniers, de rythme pendulaire et de caractère cyclique, intéressant la totalité de la masse pastorale qui l'effectue à l'intérieur des pâturages coutumiers.

En d'autres termes, il s'agit du déplacement ou mouvement des troupeaux dans le temps et dans l'espace, en dehors de leurs espaces habituels de parcours à la recherche des ressources pastorales.



Il y a lieu de souligner que dans l'optique d'apporter une piste de solutions aux difficultés relevées, des Partenaires techniques et financiers, dans le cadre du Projet d'Accompagnement des mutations du bassin cotonnier du Cameroun-Programme d'Appui au Développement Rural (ABC PADER) de la GIZ, intervenant dans les Régions de l'Adamaoua, du Nord et de l'Extrême Nord, ont mené une étude sur l'analyse des politiques sectorielles qui régulent les activités d'élevage et de transhumance au Cameroun avec une emphase sur les enjeux fonciers observés.

En termes d'impact, le projet vise à contribuer à la résilience des populations pastorales et agropastorales pour atténuer l'impact des risques agro climatiques et sécuritaire sur la sécurité alimentaire avec des actions innovantes et structurantes.

Le processus de réforme foncière et domaniale en cours a donc offert une opportunité pour la prise en compte optimale des droits des éleveurs dans l'usage et l'exploitation des ressources naturelles. Notre intervention aux présentes discussions, et qui porte sur

« Dispositions réglementaires et légales existantes sur la question, les innovations présentes et à venir, en vue de l'élaboration des politiques durables de maîtrise de la transhumance » fera nécessairement référence aux conclusions de l'étude sus-mentionnée et aux éléments clés de la contribution des éleveurs au processus de la réforme foncière et domaniale en cours au Cameroun.



A. Cadre juridique international

Il s'agit des conventions et engagements internationaux ratifiés par le Cameroun. A ce titre, l'on peut évoquer notamment :

- la Déclaration de N'Djamena adoptée le 29 mai 2013 :
Elevage pastoral : une contribution durable au développement et à la sécurité des espaces saharo-sahéliens :
 - i. retient que l'élevage pastoral est un vecteur remarquable de structuration des territoires ;
 - ii. recommande de favoriser la création et le développement d'organisations pastorales légitimes,

capables de participer à une meilleure diffusion et application des textes législatifs liés à la gestion durable des ressources et du foncier pastoral ;

iii. recommande de sécuriser la mobilité et les espaces pastoraux et améliorer l'accès aux ressources naturelles (eau, pâturages) ; ceci passant par la négociation sociale légalisée permettant l'adaptation des pasteurs au changement climatique et la conservation de la biodiversité

iv. recommande de mieux articuler, aménager et sécuriser les axes de transhumance et les axes de commercialisation du bétail.



A. Cadre juridique international

- Et du Programme Régional d'Investissement Agricole, de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle de la CEEAC (PRIASAN)

B. Cadre juridique national

1. Encrage politique

- Vision de Développement du Cameroun horizon 2035 ;
- Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND30). Le nouveau Cadre de référence de l'action gouvernementale prescrit au MINDCAF la poursuite notamment de la modernisation de la gestion domaniale, cadastrale et foncière à travers la mise en place d'un vaste programme de digitalisation du cadastre, de sécurisation du domaine public et des documents et la finalisation de la réforme foncière et domaniale



B. Cadre juridique national

2. Cadre législatif et réglementaire

Les textes fondamentaux qui consacrent la politique foncière, domaniale et cadastrale au Cameroun sont l'ordonnance n°74/01 du 06 juillet 1974 fixant le régime foncier et l'ordonnance n°74/02 du 06 juillet 1974 fixant le régime domanial.

- **Autres textes d'importance:**
 - la loi n°76/25 du 14 décembre 1976 portant organisation cadastrale;
 - la loi n°85/009 du 4 juillet 1985 relative à l'expropriation pour cause d'utilité publique et aux modalités d'indemnisation, et son décret d'application n°87/1872 du 16 décembre 1987;
 - le décret n°76/165 du 27 avril 1976 fixant les conditions d'obtention du titre foncier, modifié et complété par le décret n°2005/481 du 16 décembre 2005 ;
 - le décret n°76-166 du 27 avril 1976, fixant les modalités de gestion du domaine national ;



B. Cadre juridique national

2. Cadre législatif et réglementaire

Les textes fondamentaux qui consacrent la politique foncière, domaniale et cadastrale au Cameroun sont l'ordonnance n°74/01 du 06 juillet 1974 fixant le régime foncier et l'ordonnance n°74/02 du 06 juillet 1974 fixant le régime domanial.

- le décret n° 76/420 du 14 septembre 1976 portant Réglementation de l'Élevage, de la Circulation et de l'Exploitation du Bétail ;
- le décret n°78-263 du 03 septembre 1978 fixant les modalités de règlement des litiges agro-pastoraux ;
- le décret n°2015/3580/PM du 11 août 2015 fixant les modalités d'enregistrement et le régime des garanties et sûretés applicables aux concessions et baux domaniaux;
- le décret n°2018/4992/PM du 21 juin 2018 fixant les règles régissant le processus de maturation des projets d'investissement public;
- la circulaire N° 001/CAB/PM du 01 avril 2014 relative aux dispositions applicables aux investisseurs pour l'accès à la terre au Cameroun;



B. Cadre juridique national

2. Cadre législatif et réglementaire

Les textes fondamentaux qui consacrent la politique foncière, domaniale et cadastrale au Cameroun sont l'ordonnance n°74/01 du 06 juillet 1974 fixant le régime foncier et l'ordonnance n°74/02 du 06 juillet 1974 fixant le régime domanial.

- des lettres-circulaires qui précisent les procédures dans le secteur foncier, domanial, cadastral et patrimonial, dont la lettre-circulaire n°0001/MINDCAF/CAB/LC du 02 février 2022 proscrivant la reconnaissance et l'admission des « attestations ou certificats d'abandon des droits coutumiers » dans le cadre des procédures d'immatriculation directe ou par voie de concession concernant les dépendances du domaine national;
- la note d'information relative aux mesures urgentes et permanentes prescrites en vue de l'optimisation de la gestion du patrimoine foncier national et de la codification des procédures de traitement des dossiers correspondant à partir du 16 mars 2020.

N.B : L'on observe que les textes en vigueur sont en majorité très anciens et inadaptés à l'environnement actuel. En outre, lesdites textes ne traitent pas de façon spécifique les questions liées au foncier pastoral.



B. Cadre juridique national

3/ Cadre institutionnel

Il y a lieu de rappeler que la politique foncière et domaniale est implémentée par le Gouvernement, à travers le Ministère des Domaines, du Cadastre, des Affaires Foncières (MINDCAF), qui dans le cadre de la nomenclature budgétaire actuelle, appartient au secteur des infrastructures.

✚ **Acteur principal**, le MINDCAF est créé par décret présidentiel n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement.

Conformément aux dispositions du **Décret n° 2012/390 du 18 septembre 2012** portant organisation du MINDCAF, **ce Département ministériel est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière foncière, domaniale, cadastrale et patrimoniale.**



B. Cadre juridique national

✚ Les autres acteurs intervenant dans la gouvernance foncière

- Les autres acteurs institutionnels (PRC, SGPR, PM/CG, SPM, MINADER, MINEPIA, MINHDU, MINFI, MINMIDT...);
- Les Autorités administratives ;
- Les Autorités judiciaires et les Officiers ministériels;
- Les Elus locaux;
- Les Autorités traditionnelles;
- Les Ordres professionnels (Géomètres, Architectes, Urbanistes...);
- Les Organisations de la Société Civile (OSC);
- Les différentes Commissions administratives;
- Etc.



MODALITES D'ACCES A LA TERRE PAR LES ELEVEURS

A. Typologie des terrains au Cameroun

Conformément aux dispositions des **ordonnances n°s 74/1 et 74/2 du 06 juillet 1974 sus-évoquées**, les terrains sont classés en trois (03) grandes catégories sur l'ensemble du territoire national (superficie de 475 440Km²). Il s'agit des **dépendances du domaine national, des terrains du domaine privé, et des terrains relevant du domaine public.**

1. Le domaine national

Le domaine national est l'ensemble des terres, ne faisant partie ni du domaine public, ni des terrains relevant du domaine privé.

Les dépendances du domaine national sont classées en deux catégories:



MODALITES D'ACCES A LA TERRE PAR LES ELEVEURS

A. Typologie des terrains au Cameroun

- **Première catégorie:** Il s'agit des terrains d'habitation, des terres de culture, de plantation, de pâturage et de parcours. En somme, il est question des terrains dont l'occupation ou l'exploitation se traduit par une emprise évidente de l'homme et une mise en valeur probante.
- **Deuxième catégorie:** les terres libres de toute occupation effective.

Le domaine national sur lequel se développe l'essentiel des activités pastorales et la transhumance est administré par l'Etat en vue d'en assurer une utilisation et une mise en valeur rationnelle.

A cet effet, sont créées des commissions consultatives présidées par les autorités administratives et comprenant obligatoirement les représentants des autorités traditionnelles

Les principales missions de la Commission consultative (Cf. Art. 14 du décret n°76/166 du 27 avril 1976 fixant les modalités de gestion du domaine nationale):



A. Typologie des terrains au Cameroun

- Propose à l'autorité préfectorale la répartition de l'espace rural en zone agricole et pastorale suivant les besoins des populations ;
- Emet un avis sur les demandes d'attribution des concessions ;
- Examine et règle, le cas échéant, les litiges qui lui sont soumis dans le cadre de la procédure d'obtention du titre foncier sur les dépendances du domaine national occupées ou exploitées ;
- Règle les litiges agropastoraux conformément à article 2 du décret n°78/263 du 03 septembre 1978 fixant les modalités de règlement des litiges agropastoraux ;
- Fait le choix des terrains indispensables aux collectivités villageoises ;
- Constate la mise en valeur des terrains pour l'obtention du titre foncier.



A. Typologie des terrains au Cameroun

2° Les terrains relevant du domaine privé

Il s'agit des terrains immatriculés ou couverts par un titre foncier ou un titre de propriété.

Le titre foncier qui est la certification officielle de la propriété immobilière.

L'on note:

- i) le domaine privé de l'Etat (biens meubles et immeubles acquis par l'Etat, terrains supportant des édifices, constructions et ouvrages réalisés et entretenus par l'Etat...);
- ii) le domaine privé des autres personnes morales de droit public (CTD, Sociétés d'Etat, Concessionnaires de services publics, Etablissements publics);
- iii) la propriété privée ou le domaine privé des particuliers, à l'instar des ranchs.



A. Typologie des terrains au Cameroun

3° Les dépendances du domaine public

Il s'agit des biens meubles et immeubles qui par nature ou par destination, sont affectés soit à l'usage direct du public, soit aux services publics.

Les biens du domaine public sont inaliénables, imprescriptibles, insaisissables et insusceptibles d'appropriation privée.

Le domaine public se divise en domaine public naturel (rivages de la mer, cours d'eau, marécages, lacs...) et en domaine public artificiel (autoroutes, chemins de fer, halles, marchés, marchés de bétail...).



B. Modalités d'accès à la terre au Cameroun

L'accès à la terre peut s'opérer soit par voie de bail (bail ordinaire ou bail emphytéotique), soit par voie de propriété.

Les procédures d'accès à la terre dépendent de la nature juridique du terrain concerné, du statut juridique du demandeur, de la destination du terrain.

En effet, en fonction des différents statuts juridiques des terrains, ceux-ci peuvent être attribués, en concession ou à bail, en ce qui concerne les terrains du domaine national; par voie de gré-à-gré, adjudication ou à bail, pour ce qui est des dépendances du domaine privé de l'Etat, et via des autorisations d'occupation temporaires s'agissant des terrains du domaine public.



B. Modalités d'accès à la terre au Cameroun

Lorsque cela s'avère nécessaire, notamment pour des projets d'intérêt général, l'Etat peut procéder à l'incorporation dans son domaine privé des terrains relevant du domaine national, exproprier à son profit, contre indemnisations, les terrains relevant du domaine privé des particuliers, ou classer dans le domaine public lesdits terrains. Il en est de même pour les autres personnes de droit public, telles que les Collectivités Territoriales Décentralisées.

En ce qui concerne les éleveurs, l'accès aux pâturages est en principe libre et se fait en se déplaçant à travers les pistes à bétail et les couloirs de transhumance. Les pâturages et les parcours relevant des dépendances du domaine national de première catégorie. L'éleveur peut y obtenir un titre de propriété (titre foncier ou concession).



B. Modalités d'accès à la terre au Cameroun

Il importe de souligner que la procédure de concession provisoire sur le domaine national apparaît comme la procédure la plus indiquée pour acquérir les terres nécessaires aux investissements pastorales et agricoles, d'autant plus qu'à cette procédure est attachée un dispositif incitatif (prix incitatif, réserves foncières sécurisées...).

C'est l'occasion de bien faire remarquer que le foncier a un coût qui mérite d'être pris en compte dans le coût global d'un projet donné. Etant entendu que la disponibilité du foncier fait partie désormais des éléments essentiels de maturation d'un projet **(Cf. le décret n°2018/4992/PM du 21 juin 2018 fixant les règles régissant le processus de maturation des projets d'investissement public).**



MODALITES D'ACCES A LA TERRE PAR LES ELEVEURS

B. Modalités d'accès à la terre au Cameroun

Par ailleurs, force est de constater que malgré l'existence d'un cadre juridique et institutionnel bien structuré, il persiste plusieurs difficultés et dysfonctionnements dans la gouvernance foncière en lien avec la transhumance. A ce titre, l'on peut relever notamment : l'obsolescence des textes en vigueur par rapport au contexte actuel ; la faible diffusion et la méconnaissance des textes par divers acteurs ; l'absence d'un texte dédié à la transhumance ; la non maîtrise des limites des circonscriptions administratives, entraînant la méconnaissance des périmètres d'intervention des acteurs ; le déficit de décentralisation de la gestion domaniale et foncière ; l'absence de cohérence entre certains textes régissant le foncier et les autres ressources naturelles (forêts et mines...) ; la faible productivité des terres du fait des problèmes de planification et d'allocation ; la multiplication des conflits et des litiges liés à l'insuffisance des outils de modernisation de la gestion foncière ; l'insuffisance de la protection des droits des collectivités coutumières sur leurs terres ancestrales ;



INNOVATIONS PRESENTES ET AVENIR POUR UNE GOUVERNANCE FONCIERE DURABLE EN LIEN AVEC LA TRANSHUMANCE

A. Actions majeures innovantes réalisées

Les opportunités offertes par le Gouvernement dans le secteur foncier en lien avec les activités agropastorales en générale :

1) Au plan juridique :

- un texte qui résume les procédures d'accès à la terre à la faveur des investisseurs, à savoir, **la Circulaire n°001/CAB/PM du 1er avril 2014 relative aux dispositions applicables aux investisseurs pour l'accès à la terre ;**
- **des tarifs relativement bas fixés par la réglementation**, s'agissant du cas spécifique des activités agricoles et pastorales ;

2) Au plan institutionnel :

- **la création du MINDCAF en 2011**. Administration transversale en charge de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière domaniale, cadastrale, foncière et patrimoniale



INNOVATIONS PRESENTES ET AVENIR POUR UNE GOUVERNANCE FONCIERE DURABLE EN LIEN AVEC LA TRANSHUMANCE

A. Actions majeures innovantes réalisées

- la création des Guichets uniques de facilitation des transactions foncières;
- la création des Guichets uniques MINFI / MINDCAF pour l'accomplissement des formalités de l'enregistrement et de publicité foncière au sein des conservations foncières (Cf. arrêté conjoint MINDCAF/MINFI n°000470 du 18 juin 2018). En effet, ce GU concourt à améliorer la performance de l'administration publique. Cet outil révolutionnaire, déjà opérationnel à Douala et à Yaoundé, vise la simplification des procédures, la réduction des coûts et des délais.

Concrètement, les formalités d'enregistrement fiscal et de publicité foncière se déroulent dans le même cadre. Soit 72 heures pour chacun de ces volets. Aussi, la déclaration électronique et le paiement par virement ou par voie électronique des redevances domaniales y afférentes, se font en même temps, que les droits d'enregistrement.



INNOVATIONS PRESENTES ET AVENIR POUR UNE GOUVERNANCE FONCIERE DURABLE EN LIEN AVEC LA TRANSHUMANCE

A. Actions majeures innovantes réalisées

3) Au plan infrastructurel et opérationnel

(i) La mise en œuvre du Programme de constitution des réserves foncières (PROCOREF) visant à favoriser l'accroissement substantiel de l'offre de terrain pour les projets de développement de l'Etat, des autres personnes morales de droit public et des promoteurs privés.

C'est le lieu d'indiquer que les demandes exprimées par les promoteurs des projets structurants par filières de croissance sont estimées à environ deux millions neuf cent trente mille **(2 930 000) hectares, dont 2,8 millions d'hectares évalués dans le secteur de l'Agro-industrie.**



INNOVATIONS PRESENTES ET AVENIR POUR UNE GOUVERNANCE FONCIERE DURABLE EN LIEN AVEC LA TRANSHUMANCE

A. Actions majeures innovantes réalisées

A date, l'Etat a constitué environ neuf cent mille (900 000) hectares de réserves foncières sur toute l'étendue du territoire national. Cependant plusieurs dossiers dont les procédures ont été engagées n'ont pas encore abouti en raison de plusieurs contraintes telles que l'insuffisance ressources financières.

(ii) La réalisation du Projet d'Appui à la Modernisation du Cadastre et du Climat des Affaires (PAMOCCA) dans le cadre du partenariat entre l'Etat du Cameroun et la Banque Africaine de Développement (BAD);

(iii) Le projet d'implantation du Réseau Géodésique National (RGN).

A date, 3300 bornes ont déjà été implantées sur 20 025. **Toutes les Communes du Cameroun disposent d'au moins une borne du RGN.**



INNOVATIONS PRESENTES ET AVENIR POUR UNE GOUVERNANCE FONCIERE DURABLE EN LIEN AVEC LA TRANSHUMANCE

A. Actions majeures innovantes réalisées

(iv) Autres mesures opérationnelles:

- la codification des coûts des travaux cadastraux lors des descentes sur le terrain dans l'optique d'assainir les comportements des parties prenantes ;
- le relèvement du plateau technique des Services du Cadastre, pour limiter les dérives liées à la location des matériels lors des travaux cadastraux sollicités par les usagers ;
- le renforcement des Plateformes interministérielles de Collaboration directe pour la gestion des dossiers communs et transversaux avec les Départements ministériels concernés (MINADER, MINEPIA, MINH DU, MINFI, MINDEVELL..), plateformes élargies aux Partenaires Institutionnels publics (MAETUR, SIC, CFC, FEICOM, CTD...), aux Partenaires Techniques et Financiers (Banque mondiale (PDVIR), Banque Africaine de Développement (PAMOCCA), NELGA, GIZ...) ou aux Partenaires privés impliqués;
- le renforcement des capacités des acteurs sur la question foncière (formation initiale (ENAM, ENSTP...) et formation continue).



INNOVATIONS PRESENTES ET AVENIR POUR UNE GOUVERNANCE FONCIERE DURABLE EN LIEN AVEC LA TRANSHUMANCE

B. Innovations à venir

1/ Finalisation du chantier de la réforme foncière et domaniale

✓ Contexte et justification de la réforme foncière et domaniale en cours d'élaboration

Comme vous le savez, c'est le 17 janvier 2011, lors de son discours d'ouverture des travaux du Comice Agropastoral d'Ebolowa, que **le Président de la République, Chef de l'Etat, Son Excellence Paul BIYA**, a engagé le Gouvernement, à travers le Ministère des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières, à mettre en œuvre une réforme foncière, apte à soutenir l'agriculture de deuxième génération, dans toutes ses composantes

Aussi, c'est pour aller plus loin et remédier aux insuffisances qui ont émergé avec le temps, environ 40 ans plus tard, que **le Président de la République, Chef de l'Etat, Son Excellence Paul BIYA**, a lancé le chantier de la présente réforme, dont la finalité, les contours, les problématiques et les axes, sont intimement liés au contexte de la marche du Cameroun vers son émergence.



INNOVATIONS PRESENTES ET AVENIR POUR UNE GOUVERNANCE FONCIERE DURABLE EN LIEN AVEC LA TRANSHUMANCE

B. Innovations à venir

- ✓ **Objectifs de la réforme foncière et domaniale:** Les objectifs poursuivis sont principalement de rationaliser, de moderniser la gouvernance foncière, domaniale et cadastrale de notre pays et de créer les conditions d'une optimisation de la gestion du patrimoine foncier national, dans l'intérêt général.
- ✓ **Méthodologie adoptée par le Gouvernement:** Concernant les contours ou le périmètre de la réforme foncière et domaniale en cours d'élaboration au Cameroun, ladite réforme est *inclusive*.

C'est un processus inclusif et une démarche globale. En clair, pour l'atteinte des objectifs fixés, la méthodologie mise en place est inclusive et participative. Elle a consisté en une large consultation de tous les acteurs intéressés par le secteur.



INNOVATIONS PRESENTES ET AVENIR POUR UNE GOUVERNANCE FONCIERE DURABLE EN LIEN AVEC LA TRANSHUMANCE

B. Innovations à venir

C'est dans ce sillage que les Organisations faitières du secteur de l'élevage, sous la conduite du Projet ABC-PADER de la GIZ, ont présenté et soumis au MINDCAF en avril 2021, **leur Contribution pour la prise en compte dans le projet de texte portant régime foncier et domaniale en cours d'élaboration des droits fonciers des éleveurs dans l'usage et l'exploitation des ressources naturelles.** Cette contribution a été formulée sur la base d'une étude relative à l'analyse des politiques sectorielles qui régulent les activités d'élevage et de transhumance au Cameroun avec une emphase sur les enjeux fonciers observés.

En tout état de cause, la réforme foncière et domaniale s'appréhende, face aux constats néfastes et dysfonctionnements opérés, comme un processus analytique et constructif, visant à formuler les meilleures réponses possibles à apporter aux préoccupations ainsi identifiées, conformément aux axes retenus, sur la base des finalités ou des objectifs poursuivis.



INNOVATIONS PRESENTES ET AVENIR POUR UNE GOUVERNANCE FONCIERE DURABLE EN LIEN AVEC LA TRANSHUMANCE

B. Innovations à venir

✓ Esquisse de la contribution des éleveurs à la réforme foncière et domaniale en cours

1° Accélérer la finalisation de la réforme foncière et domaniale en cours en y intégrant de manière spécifique des dispositions relatives aux activités pastorales. A cet effet, il est envisagé de :

- Prévoir la définition des termes clés ; exercice nécessaire pour une parfaite compréhension des mots, notions et concepts du secteur tels que la transhumance qui a été définie comme :
 - l'ensemble de mouvements saisonniers, de rythme pendulaire et de caractère cyclique, intéressant la totalité de la masse pastorale qui l'effectue à l'intérieur des pâturages coutumiers.
 - le déplacement ou mouvement des troupeaux dans le temps et dans l'espace, en dehors de leurs espaces habituels de parcours à la recherche des ressources pastorales ;



INNOVATIONS PRESENTES ET AVENIR POUR UNE GOUVERNANCE FONCIERE DURABLE EN LIEN AVEC LA TRANSHUMANANCE

B. Innovations à venir

- Identifier et délimiter les terrains destinés, aux couloirs de passage à savoir les pistes à bétail, les pistes de transit et les couloirs de transhumance et les classer au domaine public artificiel qui par nature ou par destination, sont affectées soit à l'usage direct du public, soit aux services publics. En outre, les dépendances du domaine public sont inaliénables, imprescriptibles, insaisissables, et en principe insusceptibles d'appropriation privées, par conséquent, difficiles d'accaparement par les autres utilisateurs des ressources naturelles ;
- Aménager les espaces pastoraux et organiser rationnellement la transhumance ;

2° Réviser le décret n° 78/263 du 03 septembre 1978 fixant les modalités de règlement des litiges agro-pastoraux en intégrant :



INNOVATIONS PRESENTES ET AVENIR POUR UNE GOUVERNANCE FONCIERE DURABLE EN LIEN AVEC LA TRANSHUMANCE

B. Innovations à venir

- i. Au niveau de la composition de la Commission consultative statuant en matière règlement des litiges agropastoraux, les représentants des admirations sectorielles concernées, les représentants des CTD, les représentants des organisations professionnelles des producteurs et une représentante des organisations des femmes concernées par le litige ;
 - ii. Transférer directement les crédits de fonctionnement des Commissions consultatives dans les budgets des CTD pour des besoins d'efficacité ;
- 3°** Définir le domaine national, en tenant compte de la distinction entre le foncier rural et le foncier urbain, dans l'optique du renforcement de la reconnaissance des droits fonciers coutumiers des collectivités coutumières et locales, sur les zones d'habitations, sur des espaces où elles exercent les activités culturelles, traditionnelles et de subsistances (éleveurs, pêche) ainsi que les projets de développement économique ;



INNOVATIONS PRESENTES ET AVENIR POUR UNE GOUVERNANCE FONCIERE DURABLE EN LIEN AVEC LA TRANSHUMANCE

B. Innovations à venir

- 4°** Faciliter et alléger les procédures d'accès à la propriété foncière à travers des mécanismes innovants. La procédure envisagée devrait obéir à des conditions spécifiques pour faciliter l'accès à la terre à tous, sous réserve de l'exigence de la mise en valeur effective et adéquat par rapport à la superficie du terrain requise pour éviter le changement d'usage à des fins spéculatives ;
- 5°** Envisager la gestion décentralisée des terres abritant les activités agro-pastorales dans l'optique d'alléger les procédures foncières et domaniales
- 6°** Renforcer les mécanismes et mesures de lutte contre le phénomène d'accaparement des terres à grande échelle à des fins spéculatives par des nationaux et des étrangers au détriment des activités agro-pastorales;
- 7°** Elaborer de manière concertée des plans d'aménagement régionaux et communaux et promouvoir les mesures de gestion concertée des espaces ;



INNOVATIONS PRESENTES ET AVENIR POUR UNE GOUVERNANCE FONCIERE DURABLE EN LIEN AVEC LA TRANSHUMANCE

B. Innovations à venir

- 8°** Mettre en place des mécanismes de sanctions coercitives. Sanctionner toutes les personnes qui, délibérément, occupe l'espace pastoral ou agricole pour y exercer d'autres activités que celles dévolues respectivement à ces espaces ;
- 9°** Veiller à la prise en compte des droits des autres utilisateurs de l'espace rural lors de la sécurisation de l'espace pastoral ;
- 10°** Procéder à la vulgarisation des procédures foncières et domaniales et à la sensibilisation des acteurs et promouvoir le dialogue entre les utilisateurs des ressources naturelles ;
- 11°** Reconnaître et vulgariser les bonnes pratiques locales telles que les chartes ou conventions locales de gestion concertée des ressources, en vue d'assurer la cohabitation pacifique entre les éleveurs, les agriculteurs et les pêcheurs ainsi que le développement local inclusif ;
- 12°** Renforcer les mécanismes de lutte contre la corruption et la fraude dans les procédures foncières et domaniales en vue de limiter les conflits subséquents



INNOVATIONS PRESENTES ET AVENIR POUR UNE GOUVERNANCE FONCIERE DURABLE EN LIEN AVEC LA TRANSHUMANCE

B. Innovations à venir

- ✓ S'agissant des mécanismes inter Etats de gestion de la transhumance des actions majeures ont été évoquées pour sécuriser le pastoralisme. Il s'agit de :
 - l'institutionnalisation d'une rencontre annuelle pour une transhumance apaisée, réunissant Pays de départ/Pays d'accueil, les autorités administratives, les organisations professionnelles d'élevage et de pasteurs, les collectivités locales et les forces de sécurité ;
 - la redynamisation et l'harmonisation des cadres de concertation régionale, sous régional et national, des Accords bi ou tripartite Tchad, Cameroun, RCA..... (Commission mixte Bipartite/Tripartite) ;
 - l'intégration du pastoralisme dans les programmes et projets régionaux, pour assurer les investissements dans les aménagements et promouvoir le dialogue entre les différents acteurs ;
 - l'élaboration d'une réglementation régionale et/ou sous régionale qui encadre le pastoralisme (CEMAC).



INNOVATIONS PRESENTES ET AVENIR POUR UNE GOUVERNANCE FONCIERE DURABLE EN LIEN AVEC LA TRANSHUMANCE

B. Innovations à venir

2/Mise en œuvre effective du vaste chantier de modernisation de la gestion foncière, domaniale, cadastrale et patrimoniale

- **La digitalisation du Cadastre**, à travers notamment la finalisation du projet d'implantation des bornes du Réseau Géodésique National sur l'ensemble du territoire national, en vue de la sécurisation des transactions foncières de manière durable.
- **Le renforcement de la sécurisation du domaine public et des documents et actes fonciers**. Il s'agira de numériser tous les documents fonciers et de mettre en place un réseau informatisé entre les conservations foncières au niveau national, en vue de la sécurisation des transactions foncières et du développement des activités économiques.
- **La mise en place une base de données fiables, cohérentes, et pertinentes de la situation réelle du patrimoine immobilier de l'Etat notamment des terrains bâtis et non bâtis.**

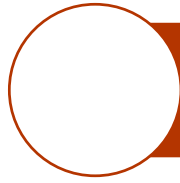


INNOVATIONS PRESENTES ET AVENIR POUR UNE GOUVERNANCE FONCIERE DURABLE EN LIEN AVEC LA TRANSHUMANCE

B. Innovations à venir

3/Autres innovations futures

- ✚ Le renforcement du Programme de constitution des réserves foncières, ainsi que la création et l'aménagement des lotissements domaniaux, en mettant sur pied des mécanismes de financement alternatifs et tout en veillant au respect des outils de planification et d'aménagement du territoire. Dans ce sillage, il est prévu le Projet d'identification, de sécurisation et d'aménagement de 400 000 hectares terres en vue de l'installation des grands producteurs agricoles, le long du corridor Batchenga-Ntui-Yoko-Tibati-Ngaoundéré;
- ✚ La mise en œuvre de la phase 2 du Projet d'Appui à la Modernisation du Cadastre et du Climat des Affaires (PAMOCCA) dans le cadre du partenariat entre l'Etat du Cameroun et la Banque Africaine de Développement (BAD);
- ✚ Le renforcement de l'implémentation des mécanismes de gestion foncière concertée avec les différents acteurs, en vue d'une synergie d'actions visant à promouvoir une gouvernance foncière responsable, durable et efficace, au service du développement.



CONCLUSION

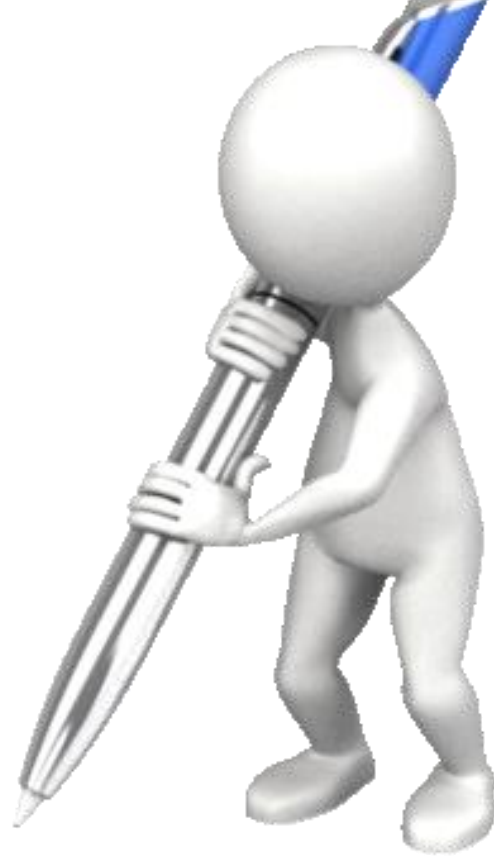
En somme, l'on note que la politique foncière au Cameroun est encadrée par un ensemble de texte. Cette politique foncière, clairement définie par les ordonnances de 1974, est mise en œuvre par le Gouvernement à travers le MINDCAF, et la Stratégie Nationale Développement (SND30), le nouveau cadre de référence de l'action gouvernementale y apporte davantage des précisions. Comme vous avez pu le constater, le MINDCAF est une administration transversale qui accompagne, à la fois, les structures publiques et privées et les investisseurs potentiels pour la réalisation de leurs projets dans différents secteurs d'activités, dont les investissements agro-pastoraux, en mettant principalement à leur disposition des assiettes foncières sécurisées et disponibles, matière première et socle de leurs investissements.

Aussi, les statuts juridiques des terrains au Cameroun sont clairement déterminés et les procédures d'accès aux différentes catégories d'espaces fonciers sont codifiées, bien que les textes y afférents soient obsolètes et incomplets compte tenu du contexte et des enjeux actuels.



CONCLUSION

Dans tous les cas, le Gouvernement de la République œuvre et continuera à œuvrer, en liaison avec les partenaires au développement, tel que NELGA, pour améliorer la gouvernance foncière afin que le droit d'accès à la terre devienne et demeure effectif pour tous, et spécifiquement pour les producteurs éleveurs avec la prise en compte des activités de transhumance dans la réforme foncière et domaniale en cours. Il s'agit aussi en définitive de procéder globalement à l'allègement des procédures d'accès à la terre, et opérationnaliser de manière effective les autres mesures de facilitation sus-mentionnées en vue de promouvoir une gouvernance foncière plus durable, inclusive et résiliente au service du développement, au regard des enjeux et des défis inhérents à la ressource terre, levier important de la promotion de l'agriculture de seconde génération et de la politique de l'import substitution. Pour y arriver et dans l'optique d'une optimisation de la gestion du patrimoine foncier national, des actions gouvernementales prioritaires sont menées et d'autres chantiers sont projetés en considération du cap fixé par **le Président de la République, pour l'Emergence économique du Cameroun à l'horizon 2035.**



*Je vous remercie pour votre
bienveillante attention !.*